

BILLET D'HUMEUR

Les éoliennes : poudre aux yeux vertes et catastrophe écologique ! les écologistes assez discrets sur le sujet...

* Sources : articles de presse générale et cynégétique, documents européens et administratifs

Les écologistes, qui en font une priorité et une marque de fabrique, sont curieusement assez discrets sur l'impact des éoliennes. " Normal " : ils s'en servent comme argument majeur pour attaquer l'énergie nucléaire et (pour eux) il ne faut surtout pas qu'on sache que les éoliennes ont un impact négatif sur l'environnement, tant sur les oiseaux qu'en termes d'habitats, de pollution sonore ou d'atteintes paysagères. Pour eux, une éolienne, c'est l'idéal car c'est une source d'énergie propre, qui fonctionne tout seul, qui ne pollue pas et qui est quasiment gratuite donc c'est bien et il faut les développer. Mais la vérité est toute autre, jugez-en.

Des chiffres à rappeler

Les pylônes mesurent 60 mètres de haut et pèsent 50 tonnes, auquel il faut ajouter la turbine qui pèse autour de 20 tonnes. Avec les pales, la hauteur peut atteindre 100 mètres ! Pour le socle tenant le tout, il faut forer et couler 200 m3 de béton. En clair, ce n'est pas une petite entreprise... Ainsi, par exemple, dans le Pas de Calais, ce sont près de 800 éoliennes qui sont en projet à ce jour et ce n'est pas fini ! Pour ce projet, il faudrait alors pas loin de 3.000 hectares d'emprise : ça risque quand même de poser pas mal de problèmes fonciers à terme...

Des projets de parcs éoliens en pleine mer

Il est envisagé d'installer 34 éoliennes en pleine mer, au large d'Agde dans l'Hérault : une première en France car actuellement, aucune éolienne n'est installée en mer sur les côtes françaises. Un investissement de 250 millions d'euros ! Il y a également deux autres projets : au large

de Port la Nouvelle et au large de Dunkerque.

C'est bizarre : les écologistes n'évoquent pas là les atteintes à l'environnement et au DPM. Pourtant, la zone d'éoliennes off-shore de Dunkerque est prévue en pleine zone natura 2000, installée pour préserver les phoques...

Les éoliennes : ça ne suffit pas pour avoir de l'électricité en continu !

En terme de production d'énergie, une éolienne ne fonctionne annuellement qu'environ un quart du temps.

Aussi, et c'est logique, pour fournir de l'énergie pendant les 3/4 du temps (car les besoins de la population sont continus), il faut développer d'autres sources, notamment l'énergie thermique, seule capable de réagir rapidement pour assurer le relais de l'éolien. Le problème, c'est que cette énergie, seul complément disponible de l'éolien, produit des émissions de gaz à effet de serre... autre cheval de bataille des écologistes ! Pourtant, le Protocole de Kyoto, signé par la France, et la politique environnementale de la Commission européenne visent à limiter les émissions de ces gaz et à endiguer le réchauffement de la planète... d'où la volonté, manifestée par l'Europe, d'accroître les implantations d'éoliennes. Vu les impacts négatifs (voir ci-après), on se demande où est sa logique environnementale...

Les éoliennes : des atteintes à l'environnement considérables !

Au niveau des nuisances, on voit forcément l'impact pay-

sager d'une telle structure éolienne (voir plus haut). Or, le plus souvent, ces parcs éoliens sont situés en pleine nature, sur des lignes de crêtes ou des vallons pour profiter des courants de vent. Et il n'est pas rare de

Ce que les écologistes ne disent pas... et le Ministère de l'Ecologie non plus !

remarquer que souvent, ces secteurs sont à préserver, notamment à la demande des écologistes eux-mêmes (sites natura 2000, etc...).

Autre nuisance : le bruit du fonctionnement de la mécanique, du vent sur les pales et le mât, et surtout le bruit de fouettement des pales quand elles passent devant le mât. Allez au pied d'une éolienne et vous comprendrez le calvaire !

Un autre impact négatif est la baisse de valeur immobilière des habitations situées à proximité, sans parler des interférences avec les relais télévisés car les éoliennes font obstacle à la réception.

Les éoliennes : armes de destruction massive pour les oiseaux

Alors que les écologistes feraient contre la chasse, demandant une application outrancière de la directive oiseaux et ont obtenu l'interdiction du plomb dans les cartouches au motif que ça empoisonne les oiseaux d'eau, il faut relever que les éoliennes tuent et en masse sans qu'ils s'en émeuvent particulièrement !

En effet, très logiquement, les éoliennes sont installées dans les endroits où le vent les fera facilement tourner, c'est à dire dans des courants. Or, ces courants correspondent aussi aux couloirs migratoires empruntés par les oiseaux qui s'appuient sur le vent dans leurs migrations, pour économiser leurs forces.

En migration nocturne, la plupart des passages s'effectuent entre 20 et 50 m donc à hauteur de pales...

Les collisions sont donc très nombreuses : on peut compter jusqu'à 1000 oiseaux par an pour une seule éolienne (étude de la California Energy Commission). Elles concernent principalement les rapaces, les chauves-souris et les migrateurs, surtout nocturnes, la plupart étant des espèces protégées...

Un article très étayé, paru dans la revue " L'homme et l'oiseau ", organe de la Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux (la LPO belge) donnent des constats chiffrés qui font froid dans le dos et posent la grave question : mais qu'en disent et pensent les associations écologistes françaises ?! Ainsi par exemple, selon cette étude, 28 % des oiseaux observés de nuit ou au crépuscule passant entre les pales en action étaient victimes de collisions ! Une spécialiste néerlandaise a estimé que l'installation d'un seul " mégaparc éolien " prévue dans la Petite IJsselmeer se traduirait par la mort de 25.000 à 100.000 oiseaux d'eau par an, sans parler des nombreuses autres espèces (passereaux, rapaces, etc.) !!! En plus des collisions directes, il faut ajouter les morts par projection puisque l'air brassé par les pales propulse violemment et mortellement de nombreux petits oiseaux au sol.

Les éoliennes : stérilisateurs des sites naturels

A ces collisions, il faut ajouter d'autres effets induits tels que la désertion des sites par les oiseaux et la stérilisation du site en termes de zones de nidification, d'hivernage ou de repos ! Il faut alors savoir qu'un parc de 18 turbines de 50 m de haut sur une surface de

OISEAUX MIGRATEURS

55 hectares stérilise trois fois sa surface, soit 150 hectares...

Les éoliennes : épouvantail pour la faune terrestre

Les éoliennes, par leur rotation, provoquent des infractions insupportables pour les animaux terrestres, d'où leur fuite : ils désertent définitivement les zones des parcs éoliens. Sans parler du clôturage à venir des parcs éoliens (nécessaire pour raisons de sécurité) qui cloisonnera l'espace naturel et, par exemple, des interdictions de chasser ou de se promener dans ces secteurs. Et dire que les écologistes parlent de la nécessité d'établir des corridors biologiques de protection pour permettre la " libre circulation " des animaux...

Silence radio des " bien-penseurs " écologistes sur le sujet

Et on n'entend toujours pas " nos " écologistes s'élever contre ces massacres (il est bien plus facile de manifester contre la chasse ou pour défendre l'ours...). Alors, à quand leurs manifestations bien-pensantes contre ce fléau des éoliennes ?... Seraient-ils insensibles ou le bruit des éoliennes leur aurait-il bouché les oreilles ? Leur silence aurait-il été acheté ? Pourtant, comment tolérer une telle perturbation alors qu'en d'autres lieux, on bloque la construction d'une autoroute pour épargner une race de hanneton ?

Ils ne réagissent pas, même face à la publication récente des résultats d'études scientifiques quant à l'impact de ces turbines sur les oiseaux nicheurs, hivernants et migrants. Entre intérêts économiques, politiques et l'environnement, les écologistes ont semblé-t-il tranché... Visiblement, dans ce dossier, certains écologistes sont prisonniers de leurs positions politiques qui commandent de faire de l'énergie propre... à n'importe quel prix, même

au détriment de l'environnement ! Mais ils ne sont pas à une contradiction près...

Les éoliennes : une charge financière colossale qui finira par être supportée par les impôts

Les éoliennes coûtent en effet très cher, soit directement, soit par les charges qu'elles imposent en terme de fonctionnement, notamment aux communes : arrivée d'eau pour les bouches d'incendie indispensables, entretien payager du site éolien, réalisation et entretien des routes d'accès, écoulements d'eau consécutifs à l'imperméabilisation du site en raison des socles de béton portant les éoliennes.

De plus, ces mêmes promoteurs font miroiter la perception de la taxe professionnelle... mais sans leur dire (cruelle sera la surprise !) qu'en cas d'installation d'éolienne, il peut y avoir (projet de loi !) une exonération les deux premières années et qu'ensuite les communes concernées ne toucheront qu'une petite partie de la taxe totale versée, le restant étant versé à la région et au département...

Les éoliennes : un piège pour les propriétaires terriens !

Malgré les nuisances, et surtout pour les faire oublier, les promoteurs usent et abusent des finances notamment par la location des terrains. Soit, mais qu'en feront les propriétaires si on décide la mise hors service des éoliennes pour une raison ou une autre ? Dans un tel cas, la loi oblige la remise en état du site considéré mais celle-ci est alors à la charge du ... propriétaire. Sans parler de la perte de valeur immobilière tant du terrain concédé que des terrains voisins...

Les éoliennes : un luxe écologiste ... que paieront le particulier et le contribuable !

L'énergie éolienne coûte beaucoup plus cher que les autres sources d'énergie. : le Mégawatt nucléaire coûte 25,9 € alors que le MWh éolien de 41 à 61 €. Sans parler du surcoût de l'extension nécessaire du réseau électrique pour raccorder chaque site éolien et (voir plus haut) le surcoût dû aux centrales thermiques supplantant l'intermittence de l'éolien.

Par ailleurs, produire de l'électricité d'origine éolienne coûte cher à EDF car celle-ci a obligation, par décision de l'Etat, d'acheter autour de 80 € le MWh éolien qu'il peut produire à 25,9 € par le nucléaire ! Au regard de cette perte, il est donc évident qu'EDF devra récupérer ses pertes sur son prix de vente. Rappelons qu'en 2001, EDF a dû déboursier 900 millions d'€ pour ses rachats d'énergies renouvelables (éolien, solaire, etc...) : quel sera le montant de la facture quand les milliers d'éoliennes commandées et imposées par l'Etat seront en service ? La France s'étant engagée au niveau international à produire 14.000 MW annuellement, le surcoût sera de ... 3,5 milliards d'€ par an, sans compter les coûts d'investissement pour l'installation et la construction des éoliennes ; et on nous parle d'économies...

Il est clair que c'est le citoyen qui paiera la facture et même deux fois : en tant que consommateur et en tant que contribuable. Les écologistes et l'Etat ne vous l'ont pas dit ?

Petit rappel : actuellement, avec son système sans éoliennes, la France produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme et en vend même à l'étranger (Espagne, Italie...). On comprend donc mal l'intérêt de l'opération, sauf si celui-ci, dans la tête de nos gouvernants, est de succomber à la mode écologiste et de faire un beau cadeau (avec votre argent) à leurs idées et aux promoteurs

dits " environnementaux " qui ont flairé le bon coup ! Est-ce un luxe qu'on peut se permettre ? Pour CPNT, c'est NON !

EN CONCLUSION

Grâce à leur politique de communication sur les éoliennes, les écologistes ont réussi à transformer une catastrophe environnementale en procédé vert symbole du développement durable. Une

vraie supercherie et escroquerie intellectuelle non sans effet sur le contribuable et le consommateur !

Alors que l'heure est au développement durable, on peut s'interroger : où est la cohérence avec le développement d'un plan national éolien ? L'environnement a déjà beaucoup souffert et pour dire stop et penser aux générations futures, " on " nous parle du développement durable et de ses implications (cadre de vie, intégration paysagère des bâtiments, des routes, préservation des haies, natura 2000, etc...). Ainsi, en son nom, des fonds publics serviront à la fois à préserver ou protéger la qualité environnementale et paysagère et d'autres à la détruire. Comprenez qui pourra...

CPNT n'est pas opposé par principe aux " énergies renouvelables " mais redoute et dénonce la détérioration des paysages, les effets néfastes sur la faune et leur coût. CPNT considère que la démarche des énergies renouvelables est nécessaire à la condition qu'elles ne soient pas abordées (comme le font les verts) comme une énergie de substitution aux énergies actuellement utilisées en France (notamment le nucléaire) car celles-ci assurent l'indépendance énergétique de la France. L'énergie éolienne, sous réserve de limiter ses impacts environnementaux, ne peut être qu'une énergie complémentaire mais respectueuse de l'environnement. Ce n'est pas le cas actuellement donc il faut en limiter l'impact et l'implantation.

TRÈS IMPORTANT CONCLUSION